

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 26 JUIN 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	9
PRESENTS	7
VOTANTS	8

CONVOCATION

Datée	du 20/06/2025
Affichée	le 20/06/2025

OBJET

**Attribution aux particuliers des
aides directes inscrites dans la
convention de l'Opération
Programmée d'Amélioration
de l'Habitat (OPAH) de la CdC
de l'OPAH Renouvellement
Urbain (RU) sur le centre-ville
de L'Aigle**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le vingt juin 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Philippe VAN-HOORNE a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
François BRIZARD
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Pouvoir : Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE

Absents excusés : Guy MARTEL, Nathalie LENÔTRE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que, lors de la séance du 19 mai 2022, le Conseil communautaire a validé le processus d'attribution et de versement des aides directes aux particuliers qui s'inscrivent dans le cadre des conventions OPAH CdC et OPAH RU à L'Aigle.

En effet, la CdC peut procéder au versement d'une subvention conformément aux conventions avec l'ANAH et le Département dès lors que les dossiers ont obtenu un accord de paiement de SOLHA, et après validation de l'ANAH.

A ce jour, la CdC est sollicitée pour le versement des demandes de paiement des subventions qui sont les suivantes :

Commune	Adresse du projet	OPAH CDC ou OPAH RU	Nature de l'aide	Date courrier accord de principe ANAH	Montant subvention CdC
LES ASPRES	2 rue du Clos Baron	CDC	autonomie	09/04/25	251,00 €
Glos La Ferrière LA FERTE EN OUCHE	4 impasse du Louvet	CDC	Energie	09/04/25	1 600,00 €
ST MARTIN D'ECUBLEI	33 rue des Bruyères	CDC	autonomie	14/03/25	658,00 €
				Total	2 509,00 €

Ces subventions représentent un montant de 2 509 €.

Pour rappel, le montant total des subventions déjà versées est de 151 847 € soit 144 805 € pour l'OPAH CDC et de 7 042 € pour l'OPAH RU.

- Vu la délibération n° 2020-12-10-218 du 10 décembre 2020 autorisant le Président à signer les conventions OPAH,
- Vu la délibération n° 2021-04-15-107 du 15 avril 2021 attribuant le marché à l'opérateur en charge suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2022-05-19-118 du 19 mai 2022 validant le processus d'attribution et de versement des aides aux particuliers dans le cadre des OPAH et autorisant le Bureau Communautaire à attribuer ces aides
- Considérant que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** aux particuliers mentionnés dans le tableau ci-dessus l'aide directe inscrite dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 27 JUIN 2025
Publié en ligne le 27 JUIN 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250626-2025-06-26-153-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025